

Fiche d'adhésion Majeur Saison 2022-2023

Adhésion : nouvelle renouvellement

Gym Compétition 1 et 2 entrainements

Gym compétition 3 et 4 entrainements

Gym Loisirs Adulte

Gym Senior

Pilates

Muscu Renfo Santé

Yoga

TTA

Pack Forme

Entourez l'activité

Nom et Prénom de l'adhérent			
Date de Naissance		Sexe	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

DOSSIER COMPLET OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Pièces à joindre au dossier

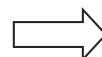
- ✓ Fiche d'adhésion remplie et signée
- ✓ Certificat médical ou Questionnaire de santé (fournir un certificat seulement si une réponse au questionnaire nécessite la production du certificat). Pour les licenciés qui font de la compétition en performance, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition.
- ✓ Paiement complet de la cotisation

Adresse complète de l'adhérent	
Profession	
TELEPHONE	
E-MAIL (! lisibilité)	

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (précisez le lien de parenté) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____



Cadre réservé à l'administration de la section

Montant de la cotisation : €

Don :€

- Réductions (cochez) : 2eme adhérent (-10€) 3eme adhérent (-25€) 4eme adhérent (-45€)
- Etudiants/Apprentis en Mayenne (-50€) 2eme activité pour l'adhérent (-50€)
- Etudiants/Apprentis hors département, licenciés compétition USL (50% de la cotis GYM)
- Gymnastes des clubs partenaires FSCF (-100 euros)

Date de dépôt de dossier COMPLET : (-10€ sur le total si déposé avant le 30 juin 2022)

TOTAL :€

Moyens de paiement	Nom du titulaire	Montant
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces		
Tickets CAF/MSA		
Coupons sports		
e-pass, pass'sport, pass'culture		
Chèques vacances (ANCV)		

***vous pouvez faire un don et sachez que vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt l'année suivante à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable**

Autorisation :

Je soussigné(e) _____

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et l'accepte sans réserve
- Autorise l'utilisation de photos ou vidéos de l'adhérent prises pendant les cours ou lors des manifestations sur les différents supports de communication de l'Association (site internet, page Facebook, Instagram, presses ...)
- Autorise les responsables du club, les entraîneurs ou responsables du déplacement de la section à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (appel d'un médecin, SAMU, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie etc.)

A Laval, le :

Signature de l'adhérent :

USLAVAL Gymnastique, 51 rue d'hilard 53000 Laval tel : 02 43 66 07 38
Courriel : uslavalgym@orange.fr Site internet : <http://www.uslgym.fr>
Page facebook : [US Laval Gymnastique](https://www.facebook.com/USLavalGymnastique) instagram : [uslavalgym](https://www.instagram.com/uslavalgym)

Certificat médical 2022-2023

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 a modifié la réglementation concernant le certificat médical qui est applicable depuis la saison 2021-2022.

Ce qu'il faut retenir :

❖ Pour les mineurs

1. D'une manière générale, il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical.
2. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation.
Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
3. Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. Dans ce cas, pour les licenciés qui font de la compétition et quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.

❖ Pour les majeurs

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
6. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption.

Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

Attention : le questionnaire de santé des licenciés majeurs est différent de celui des mineurs.

Attention

❖ **Pour les licenciés mineurs et majeurs de niveau de pratique Performance et Elite**

Les licenciés qui s'engagent dans une compétition du niveau de pratique Performance ou Elite¹ doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.
Se reporter à la réglementation technique.

Que faut-il faire pour la rentrée du mois de septembre 2022 ?

- Pour les licenciés mineurs qui obtiennent ou renouvellent leur licence à la FFGym (qui n'évoluent pas en Performance ou Elite)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un certificat médical datant de moins de six mois

- Pour les nouveaux licenciés majeurs (qui n'étaient pas licenciés dans un club FFGym en 2021/2022)

Il convient de leur demander un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline gymnique datant de moins d'un an, avec la mention « en compétition » pour ceux qui sont concernés.

- Pour les licenciés majeurs qui renouvellent leur licence à la FFGym (qui étaient licenciés dans un club FFGym en 2021/2022 et qui n'évoluent pas en Performance ou Elite)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un nouveau certificat médical datant de moins de six mois

Attention : les licenciés majeurs doivent présenter un certificat médical tous les trois ans. Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, il est important que les licenciés conservent une copie de leur dernier certificat médical.

¹ Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site <https://www.ffgym.fr/>

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié majeur qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence.

Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser **pendant les deux saisons** qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Exemple	Saison 2019/2020	Certificat médical
	Saison 2020/2021	Questionnaire + Attestation
	Saison 2021/2022	Questionnaire + Attestation
	Saison 2022/2023	Certificat médical

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicable ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
 - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.

Attestation
(Pour les majeurs)

Je soussigné :

Nom :Prénom :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande de licence à la FFG pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait àle.....

Signature